

INFORMATION AUX PORTEURS

Paris, le 18 décembre 2023

**MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE GESTION DE LA LIQUIDITE
MODIFICATION DE LA PART DU FONDS MAÎTRE DANS LAQUELLE LE FONDS EST INVESTI**

FONDS CONCERNÉ : CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous manifestez et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du fonds Carmignac Investissement Latitude.

1/ Nous vous informons que Carmignac Gestion met en œuvre un nouvel outil de gestion de la liquidité pour ce fonds : le plafonnement des rachats, ou « gates ».

Pour rappel, le risque de liquidité d'un fonds est le risque qu'une position dans le portefeuille ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, compromettant ainsi la capacité du fonds à se conformer à tout moment à l'exigence d'émission et de rachat à la demande des investisseurs.

Le mécanisme de plafonnement des rachats, ou « gates », permet de limiter les montants des rachats en pourcentage de l'actif net du fonds, en étalant temporairement les demandes de rachat sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), tout en garantissant un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs concernés. Cet outil garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs.

La société de gestion a prévu de déclencher le plafonnement des rachats à partir d'un seuil de 5% correspondant au rapport entre les rachats nets des souscriptions et l'actif net du fonds.

La mise en œuvre de ce mécanisme n'est pas systématique et la société de gestion se réserve la possibilité de répondre en tout ou partie aux demandes de rachat supérieures à ce seuil.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est de vingt (20) valeurs liquidatives sur trois (3) mois.

Les conditions de plafonnement, et les modalités de mise en œuvre de cet outil sont détaillées dans le prospectus. Le prospectus mis à jour peut être consulté sur la page www.carmignac.com.

2/ Carmignac Investissement Latitude est un fonds nourricier du fonds Carmignac Investissement, investi à 85% minimum de son actif net en parts A EUR ACC (ISIN FR0010148981) de son fonds maître. Il sera désormais investi pour le même minimum en parts X EUR ACC (ISIN FR001400KIF0) de son

fonds maître. La part X EUR ACC du fonds Carmignac Investissement a été lancée le 16 octobre 2023 et est réservée à certains investisseurs.

Ces modifications sont sans incidence sur le profil rendement-risque et sur la stratégie d'investissement du fonds. Elles ne nécessitent pas l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ces modifications seront effectives **à compter du 27 décembre 2023**.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Christophe PERONIN
Directeur Général Délégué

Le prospectus pour la Suisse, les documents d'informations clés, le règlement de gestion, les rapports annuels et semestriels pour la Suisse, ainsi que - dès que disponibles - les modifications intégrales du prospectus pour la Suisse, ci-dessus, sont disponibles sans frais auprès du Représentant en Suisse.

Représentant en Suisse :
CACEIS (Switzerland) SA
Route de Signy 35
CH-1260 Nyon

Service de paiement en Suisse :
CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse
Route de Signy 35
CH-1260 Nyon

Nyon, 18 décembre 2023